

# Comment lutter efficacement contre la cyber-haine ?

L'INACH, le réseau international contre la cyber-haine sait parfaitement à quel point l'outil que représente Internet est à manier avec précaution. Sa mission est de lutter sur la Toile contre toutes formes de discrimination et en particulier contre la haine anti-juive malheureusement trop présente. C'est pourquoi le réseau qu'il a créé se fonde sur une coopération internationale afin d'optimiser ce combat. Son président, Philippe A. Schmidt, avocat de profession, également vice-président de la LICRA, nous en dit plus.



- Hamodia : Qu'est-ce que l'INACH ?

- Philippe A. Schmidt : Fondée en 2002, par Jugenschutz.net et la Fondation Magenta, l'INACH réunit, à travers le monde, un réseau de près d'une vingtaine d'organisations, actives localement dans la dénonciation et le combat contre la haine sur Internet, et notam-

ment le racisme. Intégrant ainsi des milieux culturels différents, notre réseau bénéficie de l'avantage d'une expertise globale qui favorise la réactivité et la force de frappe en direction notamment des acteurs du Net. Les réseaux sociaux disposent de référents locaux, avec lesquels nos partenaires sont en constante relation, surtout lorsque le besoin s'en fait ressentir. Ces échanges et négociations permettent à terme de faire remonter plus facilement nos exigences aux sièges de ces géants d'Internet.

- Quelle est la spécificité de la cyber-haine ?

- Internet est un formidable outil pour disséminer la haine, en ce sens qu'il facilite l'anonymat, nécessite un minimum de moyens et offre l'accès à une très large audience en quasi-instantané. En un simple clic, sans efforts ou courage particuliers, n'importe qui peut colporter de la haine ou des mensonges, et démultiplier leur impact en les publiant sur les réseaux sociaux. En plus d'être rapide et incontrôlable, la cyber-haine revêt également les atours du « cyberbullying » ou « cyber-intimidation », de l'intrusion permanente et du harcèlement.

- Comment le réseau INACH fonctionne-t-il ?

- Par le biais d'une newsletter commune, d'une conférence annuelle qui offre également la parole aux intervenants extérieurs et d'un meeting principalement technique propre aux membres de l'INACH. Tout au long de l'année, la collaboration du réseau est régulière face aux questions prag-

matiques qui lui sont soumises. Par exemple, nous invitons régulièrement les grands acteurs d'Internet à prendre des mesures. Dans certains cas, ils sont disposés à supprimer les contenus raciste et discriminatoire, sur la base de leurs propres conditions d'utilisation, en l'absence même de lois spécifiques.

- Quelles solutions pour stopper la propagation de la haine ?

- La poursuite judiciaire, même si, pour un avocat, c'est toujours un échec d'y avoir recours. Mais force est de constater qu'elle est d'une utilité conséquente car nous ne pouvons pas espérer, à court-moyen terme, éradiquer le phénomène. Certains réseaux sociaux ont dû se plier aux injonctions judiciaires et changer leur façon de faire. Je privilégie toutefois la voie de l'éducation. Sur le terrain d'Internet, la responsabilité est de mise pour chacun : jeunes internautes, parents, écoles, pouvoirs publics doivent agir en connaissance

de cause et savoir qu'il y a du bon comme du mauvais sur la Toile, qu'il y a des voleurs de réalité et de dignité, qu'il faut rester sur ses gardes et pouvoir distinguer les références et les sites de qualité. Enfin, au centre de la problématique, trône la responsabilité sociale des « big players » et des médias, qui se doivent de contrôler l'information qu'ils mettent en ligne.

- Aujourd'hui, énormément d'associations luttent contre la cyber-haine, pourtant celle-ci semble loin d'être éradiquée...

- Il est vrai, qu'à l'instant même, ceux qui la véhiculent ont un train d'avance. Malgré tout, sans l'action menée jusqu'à ce jour par l'ensemble des acteurs de lutte, Internet serait une poubelle : la Toile n'est pas un monde virtuel mais un espace réel qui a besoin de réglementation. C'est un dur labeur que nous poursuivons sur la continuité.

PROPOS RECUEILLIS PAR KATJA EPELBAUM

## Aucune issue légale face aux géants du Net ?

PAR si sûr, comme le démontre la jurisprudence. Si Internet est un vaste domaine où le contrôle des contenus semble laborieux, le sentiment d'impunité à l'égard des principaux acteurs du Web n'est pas forcément justifié.

Le droit local ne peut jamais être complètement écarté, même si souvent les conditions d'utilisation des entreprises du Net indiquent que toute action judiciaire est régie sans considération des dispositions légales du pays de résidence de l'utilisateur. Pure intimidation ou simple ritournelle, l'issue judiciaire favorable de nombreuses affaires, opposant acteurs d'Internet aux associations de lutte anti-raciste, atteste de l'utilité de la loi.

En matière de racisme et d'antisémitisme, la nécessité du filtrage est un recours judiciaire envisageable. Il s'est illustré dans le cas du site révisionniste Aaargh, épin-

glé par les associations françaises. Ainsi, en avril 2005, les hébergeurs américains sont contraints de supprimer la mise en ligne du site sur la France et de fournir tout élément d'identification de l'éditeur, par le Tribunal de Grande Instance de Paris, constatant l'illégalité manifeste du contenu. À la demande des sociétés condamnées, l'affaire s'est poursuivie devant la Cour d'appel de Paris, qui réitère le maintien des mesures de filtrage imposées aux fournisseurs d'accès, puis en Cour de Cassation, qui, dans son arrêt du 19 juin 2008, confirme les jugements précédents. À noter que le recours juridique au blocage demeure exceptionnel : il s'avère efficace quand le contenu d'un site est hébergé dans un pays qui ne s'aligne pas sur la législation française ou quand les hébergeurs refusent de coopérer en le supprimant.

K.E.

**Nouveau**

# Bella Traiteur

**Vous propose plusieurs formules dont une à 8€ seulement!**

**Bella Déjeuner**

<ul style="list-style-type: none"> <li>Mini Viennoiseries</li> <li>Croissants</li> <li>Pains au chocolat</li> <li>Pains suisse</li> <li>Pains aux raisins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les Sucrieries</li> <li>Crêpes chaudes</li> <li>Petit fours frais</li> <li>Flans</li> <li>Chouquettes</li> </ul>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Les Boissons**  
Jus de pomme & d'orange, Eau, Coca, Café - Thé

Le service, le nappage des buffets et la verrerie sont compris

**8€/Personne**

Tél : 07 81 17 23 10 / 01 48 34 27 44  
www.Bellatraiteur.fr  
18, rue de la Nouvelle France - 93300 Aubervilliers

**HK Literie**  
Modèles en tout genre  
Et spécial Hatan & Kala  
Pureté Familiale

**Le lit double séparable à partir de 799€ seulement**  
Avec système fermeture matelas + sommiers

**Système d'attache sommiers** / **Système d'attache matelas (scratch velcro)**

**Matelas et sommiers**  
Toutes qualités & toutes tailles  
**DU SUR MESURE POUR VOUS**  
A partir de 69€

Avec la recommandation du Rav Chaya Chlita

Avec la brakha de Rabbi David Hai Abouhatsera Chlita

**LA GARANTIE 100% SATISFAIT**

**NOUVEAU**

**Livraison 24/48h à 15 jours, jusqu'à 12 ans de garantie!**

Pour toute commande ou renseignement :  
**Yaacov 06-64-47-89-64**  
www.HKliterie.com

Exclusivement sans CHAATNEZ

>>> Suite de la page 16

la lutte contre la cyber-haine doit s'effectuer au-delà même du législateur, associant l'ensemble de la société au combat, en priorité les adultes postés en bouclier des plus jeunes. Pour cette génération née avec l'Internet, quasi connectée 24/24, un apprentissage solide de l'outil est indispensable avant usage, afin notamment de les éclairer à la prise de distance avec les sources et l'information relayée.

La lutte doit également se positionner sur le même terrain que ses adversaires « virtuels », requérant les mêmes méthodes et véhiculant, à l'inverse, un discours innovant, instructif, critique et objectif : il s'agit là aussi de faire usage de l'aubaine d'Internet, de sa force d'impact pour renverser la tendance en multipliant les actions offensives de sensibilisation pour la transmission des bonnes valeurs, la connaissance de l'autre et la valorisation des différences. Comme l'exprime Abraham H. Foxman, en novembre 2011, il est possible aujourd'hui d'affiner au mieux cette stratégie d'assaut, car « grâce à Internet, nous en savons beaucoup plus sur l'ampleur et la portée des activités des groupes de haine, nous sommes dans une bien meilleure position pour rendre compte de la menace qu'ils représentent ». Avocat, fondateur et président à l'ADL du groupe de travail sur la cyber-haine, Christopher Wolf déclare en novembre 2011 que le droit est un outil largement impuissant contre la négation de l'Holocauste en ligne : « j'exhorte davantage l'accent à mettre sur l'éducation, les contre-discours et une plus grande implication des intermédiaires de l'Internet ». Internet n'est que le reflet de la montée de l'intolérance dans la société alors qu'il pourrait être aussi le vecteur de diffusion d'une parole de vérité. Avis à tous, individus et politiques, leaders et groupes d'opinion, ONG et personnalités publiques...

KATJA EPELBAUM